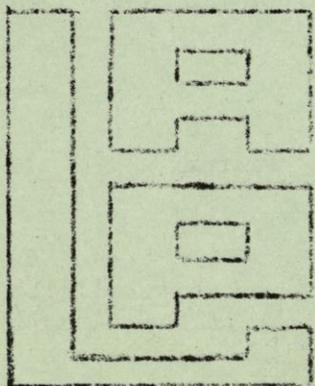


n° 10  
9 octobre

# APL Nantes

Bulletin régional  
de l'Agence de Presse "Libération"

|  |          |
|--|----------|
| PONTCHATEAU : la CFDT dénonce les conditions de travail à SAMBRON . . .  | p. 2     |
| REZE : les habitants de la "Maison Radieuse" contre la loi CHALANDON. . .  | p. 2     |
| - sur le statut de la "Maison Radieuse" . . . . .  | p.16     |
| CELLES s/ BELLE (79) : conférences et débats du C.P.O. . . . .   | p. 2     |
| LOIRE-ATLANTIQUE : constitution d'une nouvelle Association de<br>parents de l'enseignement catholique . . . . .                          | p. 3     |
| St HERBLAIN : manifestation de protestation après un accident de<br>travail et une enquête ouvrière sur la sécurité du travail . .       | p. 3     |
| NANTES : précisions sur la grève de l'entretien à la CPIO fin septembre  | p. 4     |
| FONTEVRAUD (49) rallye et meeting contre l'extension du camp militaire   | p. 5     |
| NANTES : les cheminots CGT dénoncent le démantèlement de la SNCF . . .   | p. 5     |
| PANORAMA DE LA RENTREE SCOLAIRE . . . . .  | p. 6 & 7 |
| NANTES : grève des ouvriers de fabrication à la C.P.I.O. . . . .   | p. 8     |
| REVUE DE PRESSE . . . . .  | p.11     |
| NANTES : le SNESup-Lettres dénonce les négociations entre l'université<br>de Nantes et la "Catho" d'Angers . . . . .                     | p.12     |
| NANTES : le personnel de l'hôpital s'adresse à la population . . . . .   | p.12     |
| NANTES : pétition du Comité de Lutte contre le Chômage . . . . .   | p.12     |
| Les producteurs de lait livrant à Négoboeureuf à Derval bloquent des<br>camions de la laiterie à Guémené, Vay, Pierric et Treffieux (    | p.13     |
| ORVAULT : création d'un comité de soutien aux grévistes du Bâtiment . .  | p.13     |
| NANTES : des militants apportent des précisions à une conférence sur<br>Tahiti et dénoncent les essais nucléaires qui y ont lieu . . . . | p.14     |
| ANGERS: manifestation pour dénoncer le caractère fasciste de la CFT . .  | p.14     |
| Communiqué du Comité de soutien aux détenus politiques bretons . . . .   | p.15     |
| NANTES : les étudiants dénoncent les nouveaux contrôles au R.U. . . . .  | p.15     |
| St-HERBLAIN : manifestation contre le centre Leclerc . . . . .   | p.16     |
| L A G R E V E D U B A T I M E N T . . . . .  | p.17     |



Imprimé au Bureau National de l'Agence de Presse  
"Libération (APL) 22 rue Dussoubs, Paris 2°  
Directeur : Maurice Clavel. Prix : 1 franc.

bureau régional : (adresse provisoire)  
"LIBRAIRIE 71", 29 rue J. Jaurès, Nantes.

Abonnement : les 12 numéros : à partir de 10 francs.

PONT-CHATEAU (44) : Chez Sambron, la CFDT dénonce les conditions de travail.

La section C.F.D.T. de l'entreprise SAMBRON (matériel agricole) proteste contre le fait qu'il n'y ait pas de cantine dans cette entreprise, qui compte 480 employés. Il existe bien un réfectoire, mais seulement d'une cinquantaine de places, alors que plus de 160 personnes désireraient prendre leur repas à la cantine.

Depuis septembre 1970, le personnel subit une perte de salaire du fait d'une réduction d'horaire. La direction refuse de compenser cette perte d'une heure 30.

En ce qui concerne la sécurité : pour diminuer les risques d'accident du trajet, malheureusement marqué dernièrement par un accident mortel, la section syndicale avait demandé à la direction d'avancer l'horaire d'embauche de cinq minutes, afin qu'elle ne corresponde pas avec celle des autres usines de la zone industrielle. La direction répond que ceci est un problème de sécurité routière... Ceci fait ressortir que les impératifs de rentabilité d'entreprise, pour la direction, passent avant la sécurité des travailleurs.

Refus de la direction d'accorder un treizième mois pour combler une perte de salaire subie par les travailleurs...

La section syndicale CFDT s'élève violemment contre cette attitude, et par conséquent, prendra les moyens pour faire aboutir ces revendications.

REZE (44) : Les habitants de la Maison Radieuse disent NON à la Loi Chalandon.

L'Association des Habitants de la Maison Radieuse (Le Corbusier) à Rezé annonce qu'une Assemblée Générale extra-ordinaire s'est tenue le 18 / 9 à la suite du décret d'application de l'article de la Loi Chalandon, supprimant la location coopérative jusque là en vigueur.

Deux résolutions ont été mises aux voix. La première concernant la décision de transformer en Société Anonyme de H.L.M. la Société Anonyme Coopérative "La Maison Radieuse" a été repoussée par 195 voix contre un oui et 3 nuls. La seconde, qui avait trait à la décision de fusionner la nouvelle société de H.L.M. "La Maison Radieuse" avec une autre Société Anonyme de HLM, a aussi été repoussée par 206 NON contre 2 OUI.

"Obligés de voter, les habitants affirment ainsi leur détermination de s'opposer à la Loi Chalandon, et obtiennent également un délai de 6 mois pour continuer la lutte. Ce vote traduit le désir réel et profond des habitants de défendre leurs droits acquis et les principes auxquels ils sont attachés". (suite p. 16)

CELLES s/ BELLE (79) : le Centre Protestant de l'Ouest annonce un débat sur l'action culturelle.

Le Centre Protestant de l'Ouest (CPO) organisera pendant le week-end du 21 - 22 octobre une réunion-débat sur le thème de l'action culturelle. On notera la présence de P. Gaudibert, auteur d'un livre intitulé : "Action Culturelle, intégration et/ou subversion". Le programme détaillé sera précisé ultérieurement.

Loire Atlantique : constitution d'une nouvelle association de parents d'élèves de l'enseignement catholique

A la rentrée 72 a été constituée l'Association de Parents pour l'Evolution de l'Enseignement Catholique (A.P.E.E.C.).

Texte de présentation à destination des parents :

"Vous constatez tous les jours que notre monde se transforme et que nos enfants devront affronter une société très différente de la notre. Vous pouvez également constater que depuis Jean XXIII l'Eglise fait effort pour "se mettre à jour" et comprendre les hommes d'aujourd'hui avec leurs problèmes.

QU'EN EST-IL DE L'ENSEIGNEMENT ? Il souffre de vieillissement. Malgré certaines réformes, il n'évolue pas en profondeur. Il ne donne pas à chaque enfant des chances égales.

Nous pensons :

- que la recherche continuelle de crédits près de l'Etat conduit l'Enseignement Catholique à une dépendance d'une classe sociale et politique .
- que l'éducation de la foi doit se faire dans le respect des consciences par les parents et les catéchistes au sein des communautés chrétiennes.
- que la baisse d'effectifs dans l'enseignement catholique primaire met en question l'avenir des enseignants, ce qui ne peut nous laisser indifférents.
- que la réunion de deux enseignements -- public et privé -- apporte une solution au problème de carte scolaire, de transport, d'implantation de C.E.S., de maternelles dans le monde rural, et supprime le gaspillage d'argent et d'énergies.
- que l'enseignement rénové doit donner à chaque enfant sa chance de réussir pleinement sa vie d'adulte.

Si vos soucis rejoignent les nôtres, adhérez à l'APEEC à l'exemple de nombreux parents. Notre action trouve un écho favorable en Loire-atl. comme dans diverses régions de France près de parents, d'enseignants, de religieux, religieuses et prêtres."

(corresp. : Jean DESMARS, 4 rue des Bourdonnières, Nantes.)

(Jusqu'à maintenant, il n'y avait dans l'enseignement catholique que les A.P.E.L., Associations de Parents d'élèves de l'Ecole Libre),

NANTES - St HERBLAIN : manif-estation de protestation après un accident du travail.

Jeudi 21 septembre, 2 ouvriers de la société d'ascenseurs Westinghouse faisaient une chute de 40 m. Guy Guinaudeau est tué sur le coup et un autre ouvrier grièvement blessé. Un début d'enquête des ouvriers mettait en relief la faiblesse des mesures de sécurité (voir APL n° 9 - )

Lundi 25 septembre, jour de l'enterrement de Guy Guinaudeau, les ouvriers qui travaillaient dans le même immeuble que lui ont découvert une gerbe de roses à l'endroit même où Guy s'est écrasé dans la cage d'ascenseur. Cette gerbe a été enlevée dès le matin par le chef de chantier de Ducassou et deux cadres de Westinghouse qui se sont déplacés. Plusieurs affiches étaient également collées sur les cloisons et murs, dont voici le texte :

"A la mémoire de notre camarade Guy Guinaudeau : tu avais 20 ans. Les patrons de Westinghouse t'ont assassiné. Ils ont choisi le rendement contre la sécurité à ceux qui travaillent. Ta mort nous révolte, tous les jours nous sommes à la merci de laisser notre vie pour que les patrons gagnent plus de fric sur notre dos. Patrons, vous êtes des assassins ! Nous ferons triompher la Vérité et la Justice sur cet assassinat!"

Nantes : Précisions sur la grève des ouvriers de l'entretien  
à la C.P.I.O.

Début de la grève : depuis plus d'un mois, des discussions avaient cours à l'entretien sur les salaires. Le vendredi 15 septembre, un ouvrier Pl de 40 ans affiche sa feuille de paie à un tableau au milieu de l'entretien. L'ouvrier est convoqué par le chef de l'entretien, Le Floach, et a une vive altercation avec lui.

Lundi 18, les ouvriers envahissent les bureaux de l'entretien, et demandent à Husson (chef de la production et de l'entretien) de s'expliquer. Une commission paritaire composée de la direction, des délégués et d'ouvriers de l'entretien se réunit.

La grève : Mercredi 20 septembre, la commission paritaire n'aboutit à aucun résultat, les ouvriers d'entretien se mettent en grève illimitée à 100 % (ils sont une soixantaine en 2 équipes ou en régulière). Ils revendiquent une augmentation uniforme de 50 centimes l'heure (et non 40 comme l'a dit par erreur APL n° 9) et la revalorisation des qualifications des salaires des ouvriers de fabrication qui sont passés à l'entretien.

Jeudi 21 : les ouvriers de la centrale (électrique) de l'usine posent leurs revendications et affirment leur solidarité avec l'entretien. Après avoir déposé le préavis de 48 heures exigé, ils menacent de couper le courant dès le lundi 25 au matin si les revendications de tous ne sont pas satisfaites, rendant ainsi tout fonctionnement impossible.

Vendredi 22 : les ouvriers de l'entretien rentrent dans l'usine où ils discutent avec les autres : intérimaires de l'entretien et O.S. En effet, la direction tente d'enrayer la grève en se servant des ouvriers des entreprises sous-traitantes (une dizaine)

Samedi 23 au matin : un piquet de grève est formé pour demander à ces intérimaires de ne pas travailler (c'est le samedi que les machines principales sont révisées) Une vive altercation a lieu avec M. Millaud, un membre de la direction de l'usine. Les ouvriers de la centrale (fabrication du caoutchouc) se sont réunis, menaçant de bloquer la centrale, et partant, toute l'usine.

Lundi 25 septembre : à la suite de négociations qui ont duré jusqu'à 21 heures, les ouvriers de l'entretien remportent une victoire. Ils obtiennent : 24 centimes pour tous, plus 2 %, soit 12, 14 et 16 centimes pour les diverses catégories de professionnels ; une plus grande facilité de promotion ; divers avantages : nettoyage des bleus, une partie des journées de grève payées.

C.P.I.O. : mercredi 27 septembre, une quinzaine de femmes ont fait spontanément grève une journée pour protester contre le mauvais état du matériel de travail.

FONTEVRAUD (49) : rallye et meeting contre l'extension du camp militaire

Devant les menaces d'extension du camp militaire de blindés à Fontevraud (Maine & Loire), le groupement de défense de la forêt de Fontevraud, composé de maires et de paysans des environs, et le groupe ZONE LIBRE invitent à participer au rallye touristique au cours duquel ils se proposent de faire connaître leurs communes et particulièrement les terrains menacés par l'expropriation prévue par l'armée. Le rallye débute ce dimanche 8 octobre à 9 h. place Jeanne d'Arc à Chinon (Indre & Loire). En fin d'après midi, se tient un meeting avec la participation de paysans du Larzac et de l'abbé Jean Toulat.

Un pique-nique de protestation avait été organisé le 16 juillet. Depuis une procédure est ouverte pour injures publiques envers Debré contre le groupe "Zône Libre", qui explique :

"Inaugurant le camp de blindés 'Charles de Gaulle' à Fontevraud,, en 1971, Debré avait annoncé aux maires de la région que le camp, situé au milieu d'une forêt, allait s'étendre de 1500 hectares supplémentaires et empiéter sur 10 communes voisines. Des associations ont été aussitôt fondées pour protéger par des voies de procédure les propriétaires menacés ainsi que les ressources touristiques locales.

Le groupe "Zône Libre" s'est formé pour donner écho à l'hostilité générale déclanchée par le projet d'extension. Ce que les gens disaient autour de nous, au village, dans les petites villes, nous l'avons illustré, placardé. Le pique-nique de protestation que nous avons organisé le 16 juillet dans les bois menacés n'avait pour but que de nous compter avant d'aller plus loin, mais cette manifestation a été vue d'un très bon œil par la population..A une nuance près que le surlendemain Philippe Denizot, du groupe "Zône Libre", a été interpellé par la gendarmerie de Fontevraud. Une procédure a été ouverte contre lui pour injures publiques envers Debré : notre affichage n'avait pas été goûté de tout le monde, et comme les autorités voudraient étouffer toute publicité à propos du camp, elles jouent la carte de l'intimidation".

NANTES : les cheminots CGT dénoncent le démantèlement de la S.N.C.F. -

La CGT cheminots de Loire-Atlantique a écrit une lettre à M. Guichard, ministre de l'aménagement du territoire, où elle dénonce la fermeture totale envisagée pour les lignes suivantes : La Baule - Guérande ; Besné-Pontchâteau - Le Gâvre; contre le déclassement des gares de La Baule et Le Croisic ; contre la suppression des navettes ouvrières : Nantes - St Nazaire et St Nazaire -Redon; contre le report à Saint-Nazaire du départ du train 3752 partant du Croisic, ce qui enlève toute possibilité de correspondance à Savenay sur Rennes, Quimper et Brest pour les habitants de Pornichet, La Baule et Le Croisic . Ces suppressions augmenteront la difficulté de transport pour les ouvriers de Nantes et de St Nazaire. D'autre part, la S.N.C.F. envisage de supprimer la navette ouvrière Nantes - Châteaubriant qui dessert les quartiers industriels de Doulon et des Batignolles et la commune de banlieue de La Chapelle sur Erdre. Enfin, en 73, l'économat de Saint-Nazaire sera supprimé (l'économat SNCF est un magasin réservé aux salariés et retraités SNCF avec certains prix plus avantageux).

NANTES : appel pour la création d'un Comité de Défense des M.A.

Des enseignants font circuler un appel à constituer un Comité de Défense des Maitres Auxiliaires intitulé "maitres-auxiliaires ou travailleurs immigrés de l'éducation nationale ?"

correspondance : Pierre GAUTHIER, 28 avenue de Rome, Nantes.

Déclaration de Louis Althusser à France Nouvelle du 25/7

"Il faut insister sur les avantages énormes (financiers d'abord, mais aussi répressifs) que tire de la condition des Maitres-Auxiliaires le ministère de l'Education Nationale, et au dessus de lui l'Etat bourgeois : ils coutent bien moins cher et ils sont bien plus dociles ou du moins, ils devraient être bien plus dociles....

On peut considérer les maitres-auxiliaires comme les "prolétaires" du corps enseignant, parce qu'ils sont les plus exploités et les plus exposés/réprimés du corps enseignant.

A bien des égards, (à cause de leur emploi intermittent, à cause de leur privation de tout droit) les maitres-auxiliaires peuvent aussi être considérés comme des travailleurs à la limite du sous-prolétariat intellectuel. Et cette fois, il ne s'agit plus d'une image, mais d'une expression scientifique juste. (...)

Un prolétaire (salaarié de la grande industrie - Lénine) jouit aujourd'hui en France de garanties juridiques. Grâce à la lutte syndicale qui a imposé cette loi à l'Etat bourgeois moderne, c'est-à-dire à l'Etat impérialiste, un ouvrier ne peut en principe être licencié que dans des conditions définies. Et il peut faire appel de tout licenciement abusif devant un tribunal spécial : les prud'hommes. Un maitre-auxiliaire licencié ne peut rien.

Une nouvelle couche de sous-prolétaires, des sous-prolétaires intellectuels, vient ainsi s'ajouter à la couche, décrite par Marx, des sous-prolétaires ouvriers et autres".

Education physique :

"pas de problème à l'éducation nationale" affirme le rectorat de Nantes. Sauf en éducation physique (manque de crédits, de créations de postes, d'installations etc...) Il est vrai qu'elle ne fait pas partie de l'éducation nationale, mais du Secrétariat de la Jeunesse et des Sports.

Tous les crédits que reçoit la direction Jeunesse et Sports pour l'académie de Nantes seraient totalement utilisés depuis un an pour l'aménagement de l'Erdre : plans d'eau, terrains divers... Monsieur Bouteiller représentant direct de M. Comiti dans l'académie pourrait certainement nous informer ....

p a n o r a m a   d e   l a   r e n t r é e   s c o l a i r e .

S A R T H E (La Sarthe fait partie de l'Académie de Nantes)

- 150 jeunes instituteurs remplaçants qui remplissent les conditions pour être stagiaires ne peuvent être nommés puisque les postes budgétaires ne sont pas créés.
- 97 instituteurs remplaçants ne sont pas employés. Ils touchent 320 francs par mois.
- 5 heures de sport sont officiellement prévues. Mais 2 heures sont en moyenne dispensées : il manque 180 enseignants d'éducation physique .
- 1500 personnes manifestent au Mans le 27 septembre contre les mauvaises conditions de travail de la rentrée.
- Le CES Ambroise Paré a perdu son seul maître de gymnastique masculin 300 garçons n'auront plus d'éducation physique. L'enseignement de la musique n'y sera pas non plus assuré malgré les nombreuses demandes en instance au rectorat.
- Au lycée Bellevue, au Mans, la piscine est fermée, faute de crédits.  
(APL Sarthe)

PARIS : pour la défense de l'emploi des Maîtres Auxiliaires a été créé le Comité de Lutte Auxiliariat (coresp. Bernard Paul, 14 rue des Minimes, Paris 3°)  
(APL)

MAYENNE : Un Maître Auxiliaire du C.E.G. d'Ambrières a été exclu pour activité syndicale. Il a finalement été muté dans un autre C.E.G. après intervention syndicale.  
(APL)

NANTES : lettre-pétition contre l'inspection générale

Une lettre-pétition a été publiée avec la signature de 120 enseignants titulaires. Les signataires ne s'engagent pas, à ce stade de la lutte, à refuser la visite de l'inspecteur. Cependant, ils considèrent une telle visite comme inutile et néfaste. Ils expriment leur solidarité avec les enseignants sanctionnés pour refus d'inspection.

Correspondance : Guy FILLION, 15 rue de Bel-Air, 44 Orvault (T:76.06.16)

Situation des Maîtres Auxiliaires - quelques chiffres. (APL Caen)

- à travail égal, salaire inférieur de 30 %.
- titularisation : sur 105 admis à l'agrégation d'histoire en 1972, il n'y a qu'un seul M.A.
- Un enseignant sur quatre dans l'enseignement secondaire est un M.A.
- l'année dernière, dans toute la France sauf la région parisienne, 1474 M.A. furent réduits au chômage.
- dans l'académie de Caen, 51 % des enseignants dans les Collèges d'Enseignement Technique sont des M.A. La proportion de M.A. par discipline s'établit ainsi : philosophie : 21% - Lettres classiques : 32 % - histoire & géographie : 25 % - langues étrangères : 22 % - mathématique 41 % - physique et technologie : 21 % - sciences naturelles : 26 % -

C.P.I.O. : (A.P.L. NANTES) : GREVE DES O.S. LES 3 ET 4 OCTOBRE

La grosse majorité du personnel de la CPIO (environ 1100 personnes) est constituée d'ouvriers spécialisés, travaillant en équipe. Précisons que les ouvriers de cette filiale de la Régie Renault ne bénéficient pas du statut de la Régie, alors que les cadres et agents de maîtrise venant des usines Renault en bénéficient, (mais pas les agents de maîtrise formés sur place).

MARDI 3 octobre: les O.S. de l'équipe du matin arrêtent le travail  
A 11 heures les O.S. de l'atelier de caoutchouc, principal atelier de l'usine, arrêtent le travail, bientôt suivis par les ouvriers des autres ateliers (plastiques et spongieux). Les délégués proposent les revendications suivantes, approuvées par les ouvriers:

- 1) 30 centimes uniformes
- 2) conservation du taux de poste après incapacité et ancienneté (en effet quand des ouvriers n'ont plus assez de résistance physique pour occuper un poste, on les met à un poste moins dur et moins rémunéré d'où incidences sur le salaire et la retraite).
- 3) revalorisation de la prime d'équipe et des heures de nuit
- 4) reconversion de la "gratification exceptionnelle", prime arbitraire, en une prime fixe et uniforme.

Ces revendications sont immédiatement soumises à la direction qui n'apporte aucune solution positive.

A 14 HEURES arrivent les ouvriers de l'équipe de l'après-midi; ils vont pointer puis sortent dans la cour, tous en grève. L'usine n'est pas occupée, les grévistes sont dans la cour; les contrôleurs, le personnel administratif et quelques jaunes travaillent. Les O.P. de l'entretien sortent d'une grève dure, ils ne font donc pas grève. 95% des O.S. sont grévistes.

MERCREDI 4

DE 9 à 12 heures, réunion entre les délégués plus des responsables élus par les grévistes et la direction.

12 h à 13 h: compte-rendu de la réunion, décision de reprendre le travail:

D'après le rapporteur, la direction propose: 20 cts en Octobre et 1% au 1<sup>er</sup> Novembre

- de renvoyer les autres revendications à la commission paritaire qui doit se tenir fin octobre
- 3 heures d'information payées pour toutes les équipes
- pas d'incidence de la grève sur la prime
- pas de sanction pour fait de grève.

Ce délégué propose un vote pour la reprise sur ces bases, disant entre autres "on ne peut pas bousculer une usine comme celle-ci, ça durerait combien de temps", ce qui provoque des réactions favorables d'un groupe de femmes qui crient "oui" à la reprise et des réactions contraires contre les pourcentages et pour les 30 cts uniformes.

Des ouvriers disent: "on ne peut pas prendre de décision avant l'arrivée de la 2<sup>e</sup> équipe". Ce à quoi un délégué répond "c'est votre équipe qui a lancé le mouvement donc on peut voter, et il faudra se soumettre à la majorité".

Finalement le vote, à mains levées, est favorable à la reprise; environ le tiers des ouvriers rentrent dans l'usine.

Les autres, mécontents, discutent dans la cour et ils s'aperçoivent que le rapporteur a présenté les propositions patronales à la manière de la direction, et que la concession réelle de la direction est loin d'atteindre 20 centimes. (tableau ci-dessous).

## POLITIQUE DE SALAIRES PREVUE PAR LA DIRECTION AVANT LA GREVE

| oct. | nov. | déc. | janv. | fév. |
|------|------|------|-------|------|
| 2%   | 0    | 0    | 1%    | 1%   |

## PROPOSITIONS DE LA DIRECTION AUX DISCUSSIONS

|     |        |     |   |   |
|-----|--------|-----|---|---|
| 2%  | 1%     | ← 0 | 0 | 0 |
| +1% | ←————— |     |   |   |

) mois suivants = ?

=environ 20 centimes ; la concession réelle de la direction n'est en fait que de 6,09 centimes.

grève des O.S. à la C.P.I.O.

## Réunion des délégués:

Après le vote les délégués se réunissent en présence d'un permanent C.G.T. chimie; ils décident de contre propositions.

## 14 h. contre propositions syndicales:

Les ouvriers de la deuxième équipe sont arrivés, le permanent dit en substance: "les propositions de la direction ne correspondent pas aux revendications d'adépart, il faut faire de contre propositions faire un compromis, à savoir: indépendamment des augmentations déjà acquises, 15 cts uniforme au premier octobre et 1% au premier novembre. Pour ce qui est des autres revendications, il faudra mandater les délégués pour indépendamment des salaires, ils aillent, ensuite, en discuter avec la direction. Il faut bien reconnaître qu'à midi il y a eu un gafouillage, mais il faut rester uni!" Les contre-propositions sont acceptés. Une nouvelle réunion avec la direction a lieu.

A 16 heures un délégué annoncent les positions de la direction à savoir maintien sur ses positions du matin et menace de supprimer la prime si le travail n'est pas repris immédiatement. Il propose un vote pour la reprise; il n'a pas lieu. Il demande aussi des volontaires ouvriers pour les discussions avec la direction: quelques uns iront.

## Atroupement a. autour d'un délégué C.F.T.C

Un délégué est pris à partie par les grévistes, qui prennent conscience que les syndicats sont dépassés par leur base et ont le sentiment d'être abandonnés par certains syndicats. Des grévistes disent: ("Ce qu'il faudrait, c'est une assemblée générale de toutes les équipes demain matin"; cette proposition recueille les faveurs de tous.

## 17H: Mise au point du responsable de l'UD.

Il reparle du gafouillage de midi puis réprecise les contre-propositions syndicales, ajoutant que face à celles-ci, la direction doit faire de nouvelles propositions. Il se déclare favorable à l'assemblée générale de tous les ouvriers pour le lendemain matin.

Après cette mise au point les critiques des ouvriers s'apaisent; l'un deux affiche sur un tableau l'heure de l'A.G.

## 17H45: Fin de la réunion avec la direction, compte-rendu du responsable de l'U.D.

La direction accepte les contre-propositions syndicales:

- 15 cts au 1er Octobre, 1% en Novembre
- 3 heures d'information payées pour tous
- Aucune inciden ce des heures de grève sur la prime
- Aucune sanctions pour faits de grève.

Quant aux autres revendications, elles seront examinées plus tard. Le responsable déclare: " Bien entendu comme on obtient satisfaction, il faut rejoindre son poste immédiatement."

A 18h les ouvriers de l'équipe de l'après-midi reprennent le travail ; la grève est terminée.

Après la reprise

C'est la première grève à la CPIO mis à part Mai 68 quelques débrayages et les grèves départementales; maintenant le sentiment qu'il faudra se battre au mois de janvier pour conserver les avantages acquis se répand, en effet il n'y a rien de promis pour l'année prochaine.

QU'EST CE QUE LA GRATIFICATION EXCEPTIONNELLE?

C'est une prime non uniforme non obligatoire accordée arbitrairement tous les trimestres par la direction. Son montant est d'environ 100F en Mars et en Septembre, 400F à Noël et en Juillet, pour les OS. La direction considère que ça correspond à un treizième mois, ce qui est faux. En effet pour une journée d'absence non excusée, 25% de la prime saute; c'est une prime anti-grève, pour un jour de grève elle peut sauter, c'est un moyen pour la direction de tenir les ouvriers au travail.

POURQUOI DES FEMMES ETAIENT FAVORABLES A LA REPRISE?

A l'usine les femmes sont en minorité, elles se connaissent bien; la direction a essayé de les couper des hommes, elle a essayé de les influencer pour la reprise, sachant qu'en convaincant une, elle en convaincrait deux.

revue de presse . . . revue de presse

La répression syndicale contre les CDJA de Vendée et de la Sarthe.LA FNSEA VEUT FAIRE DISPARAITRE LES CDJA NON-ALIGNES SUR SES POSITIONS.

Les consignes de la FNSEA se sont partiellement appliquées à l'égard des CDJA de la Vendée, et de la Sarthe. Ces derniers se battent pour obtenir des droits de travailleurs et refusent de se soumettre à l'ordre établi.

Dans la Sarthe la répression, financière, notamment, a commencé après les actions "lait": il faut démolir le CDJA et isoler les paysans qui veulent se battre pour une rémunération de leur travail. A l'occasion de son assemblée générale le CDJA définira les actions à venir et la façon dont les jeunes conçoivent la défense syndicale.

De même en Vendée la FDSEA interdit au CDJA d'écrire dans son journal et empêche l'expression des jeunes. Le CDJA ne s'enfermera pas dans une polémique d'état-major dont les paysans n'ont que faire. Le CDJA se battra à partir d'actes et de luttes qu'il continuera à mener. En réponse à l'interdiction de la FDSEA le CDJA diffuse largement un bulletin d'informations dans tout le département. (VENT d'OUEST)

NANTES : grève illimitée à ALG - GUILLOUARD.

L'usine ALG Guillaud, fabrique d'objets en tôle galvanisée compte 400 ouvriers, presque tous O.S., avec une très large majorité de femmes et d'immi-grés. Les salaires sont à partir de 4,47 l'heure, la prime de rendement est de 0,68 l'heure. Ce qui fait pour 40 heures un salaire moyen de 810 francs. pour les O.S.

Fin septembre, la CGT a organisé une réunion de syndiqués. Au cours de cette réunion, ils ont proposé 8% d'augmentation. Les ouvriers ont revendiqué 100 F. par quinzaine ce qui permet d'atteindre 1000 F. par mois. Finalement la grève est partie sur 10% à l'assemblée Générale du mardi 3 au matin. LE DU, responsable CGT métallurgie, a déclaré que c'était "un minimum". Le patron propose 6%. Selon bien des ouvrières, la grève sera de longue durée.

SAINT-NAZAIRE : "Olivier passait"....

« Jeudi 22 septembre vers 22 h 30, un cyclomotoriste faisait une chute Bd Emile Zola. Il était nécessaire d'appeler une ambulance.

Par bonheur, un agent de ville se trouvait là. Plus, même, une voiture radio de police était stationnée à 30 mètres, d'autres policiers étaient plus loin. Mais à la stupeur des témoins, nos braves agents étaient de service, ce qui leur rendait impossible quelque aide que ce soit. »

« Pendant quelques instants, les personnes présentes pensèrent que le nombre important de policiers dans le secteur était en relation avec une éventuelle arrestation du pyromane qui sévit dans la région. »

« Mais non, il s'agissait de "protéger" le passage de M. Olivier GUICHARD et de cinq autres ministres qui revenaient d'un dîner à l'Hermitage. Heureusement, l'accident n'a pas été grave. M. Guichard aurait été fort marri. »

(HUMANITE-DIMANCHE - NOUVELLES DE LOIRE-ATLANTIQUE)

UGECCO : Le transfert d'UGECCO à Guérande et à Ste-Pazanne est une bonne affaire pour les patrons: 1 500 000 A.F. par emploi créé, plus une opération immobilière par la vente des locaux en plein Nantes.

"On dit aussi que M. Guichard n'est pas étranger au transfert d'une partie de l'usine à Guérande. Campagne électorale oblige".

(H.D. Nlles de L.-Atl.)

Montournais (85): après plusieurs débrayages suivis par la quasi totalité des 235 salariés, le patron a lock-outé tout le personnel le 4/10 à l'usine de confection Sèvres-Océan. Les 3/4 des ouvriers gagnent moins de 5 francs de l'heure. Ils revendiquent 55 centimes pour tous.

Angers : grève le 4 octobre à Sorétex pour une augmentation uniforme permettant d'atteindre les 1000 francs par mois pour 40 h.

(OUEST-FRANCE)

Angers : grève des postiers le 5 pour protester contre l'installation d'un bureau de poste dans un magasin Trigano. Cette installation est une opération publicitaire pour Trigano, alors qu'il manque tant de bureaux de poste dans les ZUP et les quartiers populaires. C'est aussi un pas dans la privatisation des PTT.

(CGT)

Angers : à la suite d'une dépression nerveuse, un travailleur de chez Bull jette divers objets par la fenêtre à la cité HIM de La Salpinte. Dénoncé par des gardiens à Bull, il est licencié. (CFDT et A.S.F.)

Lorient : débrayages des dockers : le 3 octobre contre un licenciement abusif, et le lendemain contre une surcharge de travail par rapport aux effectifs employés.

(OUEST-FRANCE)

Hennebont (56) : protestation des cheminots CGT contre le projet de fermeture progressive de la gare au moyen de la suppression de certains arrêts des trains express.

St-Nazaire : grève à la SIDES depuis lundi 2 octobre pour exiger la suppression du système de primes individuelles "à la tête du client", pour un accord sur les salaires et la réduction du temps de travail.

NANTES : Le Snesup proteste contre les négociations entre l'université de Nantes et l'Institut Catholique d'Angers. (Communiqué)

La Section du Syndicat National de l'Enseignement Supérieur (SNESup) de la Faculté de Lettres de Nantes, réunie le 3 Octobre 1972, instruite de la négociation largement entamée entre l'Institut Catholique de l'Ouest (I.C.O. - la "Catho" d'Angers N.D.L.R.) et l'université de Nantes, ainsi qu'avec les diverses sections de l'université

--- Considérant :

- 1) que la signature de conventions et de protocoles représenterait, dans son principe, une atteinte à la laïcité de l'Etat, qui implique la séparation de l'Eglise et de l'Etat, donc de l'école d'Etat et de l'école confessionnelle.
- 2) que la reconnaissance constitutionnelle du principe de la liberté de l'enseignement implique la possibilité pour les étudiants des universités privées de postuler la validation de leurs études par l'Université d'Etat.
- 3) que la loi qui fait obligation de réserver à ces étudiants des conditions de validation égales à celles des étudiants de l'Université d'Etat, ne fait nullement obligation aux Universités concernées de signer des conventions ou protocoles à cet effet

--- demande

- au conseil d'Université, aux conseils d'U.E.R. et aux comités de section de refuser de discuter, a-fortiori de signer une telle convention - et de s'en tenir aux conditions de validation les plus simples - à savoir le droit pour les étudiants de l'I.C.O. régulièrement inscrits à l'Université de Nantes de se présenter aux examens des deux sessions sur les programmes et selon les modalités de validation définies par l'Université pour les étudiants dispensés d'assiduité.

NANTES : le personnel du C.H.R. s'adresse à la population

Les 5 et 6 octobre, les travailleurs CGT et CFDT du Centre Hospitalier Régional de Nantes ont distribué un tract intitulé : "Non aux hôpitaux de misère !". Il indique notamment :

- deux chiffres du budget national : 20% à l'Armée, 5% à l'hospitalisation publique
- pour l'année 72, le budget de la santé a été réduit de 200 millions au détriment du personnel et de 50 millions pour la pharmacie
- le manque d'effectifs constant amène un surcroît de travail, ce qui ne permet pas d'assurer auprès des malades le soin et le contact auxquels ils doivent prétendre. Rappelons que cet été, 2 services ont été fermés faute de personnel, dont celui de la réanimation Chirurgie, alors qu'à cette période de l'année les blessés de la route sont nombreux.
- Il faut donner à ce service public les moyens pour un fonctionnement efficace afin qu'il n'y ait pas deux médecines : celle du pauvre et celle du riche.

NANTES : pétition du Comité de Lutte contre le Chômage.

Le Comité de Lutte contre le Chômage met en circulation une pétition déjà signée par 350 personnes. Il revendique dans l'immédiat

- l'attribution de l'allocation-chômage d'office à tous les sans-travail
- le paiement de l'allocation dès l'arrêt du travail
- l'augmentation de l'allocation en fonction du coût de la vie
- des bons de repas, de chauffage, de gaz et d'électricité pour ceux qui en ont besoin.

Le vendredi 6 octobre, une délégation s'est rendue de l'Agence pour l'Emploi à la mairie de Nantes afin de déposer cette pétition.

LES PRODUCTEURS DE LAIT LIVRANT LA LAITERIE DE NEGOBEUREUF DE DERVAL ONT BLOQUE PENDANT QUELQUES HEURES VENDREDI 6 OCTOBRE DES CAMIONS DE CETTE LAITERIE A GUEMENE, VAY, PIERRIC, ET TREFFIEUX.

A l'origine de cette action:

-la rupture des engagements de Négobeureuf d'augmenter le prix du lait à compter de Mai.

-Négobeureuf paie le litre de lait 2 centimes de moins que les autres laiteries.

Les discussions furent engagées entre le directeur et les délégués laitiers de la laiterie en Juillet. Ces rencontres étaient chaque fois détournées de leur objet par le directeur qui de plus ne pouvait rien décider sans en référer au PDG à Paris. Devant le départ de plusieurs producteurs le directeur demandait aux travailleurs de l'usine de tout faire pour garder les autres producteurs. Cependant

la section syndicale de l'usine estimant fondée la revendication des producteurs et rejetant la responsabilité de la situation sur la direction contacta les producteurs de lait. La manoeuvre de division de la direction avait échoué, les producteurs de lait s'engageant à faire le maximum pour ne pas compromettre l'emploi de salariés de l'usine. Le

Le PDG répondit négativement à une lettre signée de 80 producteurs qui réaffirmaient leurs revendications le 30 Juillet. Après plusieurs autres tentatives, les producteurs reprirent l'action: inscriptions sur les routes, réunions et blocage de 7 camions le 6 octobre.

Cette action a été menée directement par les producteurs qui continueront leur lutte pour obtenir satisfaction.

#### A ORVAULT SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS DU BATIMENT EN GREVE

Les ouvriers du bâtiment qui travaillent à la Bugalière en Orvault étaient en grève depuis 15 jours, trois organisations qui existent sur la commune (l'association familiale, le club Culture Loisir Orvault et le syndicat agricole) ont pensé que le problème qui était posé les concernait à un titre ou à un autre. Mais avant d'agir il nous apparaissait important de s'informer sur les problèmes que rencontraient les ouvriers en grève.

Une première réunion a eu lieu à l'initiative des organisations pour informer la population des problèmes posés. Deux décisions y ont été prises:

- 1) Constituer un comité de soutien aux grévistes de la Bugalière, puisque les organisations n'avaient pas mandat pour intervenir. Ce comité a organisé tout de suite une collecte auprès de la population et a remis dès le lendemain la somme collectée aux ouvriers en grève.
- 2) Réunir les différentes organisations pour qu'elles se déterminent et voient quelle va être leur attitude par rapport à la situation. Suite à cela le comité de soutien c'est à nouveau réuni et a décidé, compte tenu que le conflit s'étend, d'attribuer les nouvelles collectes au comité de grève.

D'autres actions vont sans doute être possibles: vente des produits agricoles au prix de revient étudié par les paysans, etc... Nous avons connu la réaction du Comité Central de Grève indiquant que seul lui peut prendre la responsabilité d'actions de soutien. Les organisations syndicales craignant de perdre le contrôle des opérations, il nous a semblé important, malgré les avis de ce comité, d'intervenir par un soutien même local, plutôt que de ne rien faire; les solidarités sont plus faciles avec les gens que l'on connaît. Nous admettons qu'il est nécessaire d'étendre rapidement le mouvement et de faire en sorte d'aboutir à un soutien généralisé de la grève.

NANTES : des militants apportent des précisions à une conférence sur Tahiti :

De vendredi 6 à mardi 10, "Connaissance du monde" présente salle Colbert des documentaires sur Tahiti: "les plus belles îles du monde".

A la sortie, un tract est distribué à l'initiative de l'Union Pacifiste de France et du Groupe Anarchiste. Il dénonce l'utilisation de la Polynésie comme centre d'expérimentation des bombes atomiques : "pourquoi ne pas faire exploser les bombes dans le massif central ? y aurait-il un danger ?". "Toute explosion nucléaire provoque inmanquablement un accroissement du nombre des mutations nocives et partout des des infirmes, des tarés, des débiles. (établi par le ministère de l'information)"

"Nous ne pouvons que dénoncer ce suicide universel et nous dresser résolument contre."

ANGERS : manifestation pour dénoncer le caractère fasciste de la C.F.T.

La Confédération Française du Travail (C.F.T.) a tenu congrès à Angers à partir du 2 octobre. A cette occasion a été constituée une Union Régionale CFT des Pays de Loire. Son secrétaire Simakis a déclaré : "on nous accuse à tort de collusion avec le patronat; nous sommes uniquement pour une entente entre classes dans le meilleur intérêt de tous."

Une manifestation a eu lieu à l'initiative de "la Cause du Peuple" et de la Ligue Communiste qui apportent les précisions suivantes :

La CFT s'est créée sur la base des comités "Pour la liberté du travail", mis en place par les patrons et l'U.D.R. pour casser les grèves de 1968. Partout où elle se trouve, c'est un régime de terreur qui s'installe dans les usines. Ils agressent les militants ouvriers, faussent les élections syndicales, prônent la délation, divisent les travailleurs, facilitent le racisme.

A l'usine Citroën de Rennes : récemment, un délégué C.G.T. est renversé par une voiture, lors d'une distribution de tracts. Le conducteur, LE NOUVEL, C.F.T., jugé pour tentative d'homicide involontaire, n'est condamné que à un mois de prison avec sursis. Plusieurs domiciles de militants sont attaqués, certains sont blessés, le visage vitriolé.

A Issy-les-Moulineaux : le 18 juillet, des travailleurs yougoslaves font une fête dans une maison occupée. Vers minuit, un commando CFT armé, venant de l'usine Citroën attaque la maison, enlève 2 jeunes filles (l'une d'elle est violée trois fois) et blesse grièvement une dizaine de personnes. Deux des assaillants sont capturés et la population décide le lendemain de les "montrer" dans la ville avec autour du cou la pancarte "je suis un fasciste, j'ai ma carte C.F.T." On les remet à la police qui les libère le lendemain même.

A Angers - ERAM : c'est plusieurs usines réparties dans le Maine & Loire. Le patron, Biotto, règne en tyran sur ses ouvriers qui n'ont pas l'habitude des luttes d'usine. Depuis janvier, il y a eu 48 licenciements. La CFDT organise plusieurs manifestations de protestation. En réponse Biotto aidé de la CFT monte sur pied une contre-manifestation de soutien à sa propre tyrannie. Il fait des pressions sur les ouvriers, les obligeant presque à venir et à signer une feuille de solidarité avec lui, sinon ils risquent de perdre leur emploi. Il fait aussi pression sur tout ce qui dans la région dépend de lui : commerçants, transporteurs, menaçant de faire appel à d'autres s'ils ne l'appuient pas. Au cours de tous ces événements, la CFT constitue le corps de garde de Biotto, encadre la manifestation, entretient la terreur dans les usines ERAM.

A Angers - D.B.A. - BENDIX : cette usine va doubler ou tripler bientôt le nombre d'ouvriers, le travail y est très dur et mal payé. La direction a dès maintenant favorisé la naissance d'une CFT qui s'y est déjà "fait la main en brisant la dernière grève qui a eu lieu chez Bendix.

"La CFT veut montrer sa force sur les ouvriers du Maine & Loire, en réalité, elle n'est forte que de la solidarité des patrons" "Laisser la CFT s'organiser dans nos usines, c'est rendre notre exploitation plus féroce chaque jour."

A l'heure où ont lieu les procès des militants bretons à Paris devant la Cour de Sureté de l'Etat, nous avons reçu le communiqué suivant des Comités de soutien aux détenus politiques bretons :

F.L.B. et syndicats : qui lutte pour le peuple breton ?

Le 5 août 72, un attentat signé A.R.B.-F.L.B. a eu lieu contre la gare SNCF de Rennes. On peut remarquer outre le fait qu'il n'y a eu aucune victime, 2 caractéristiques à cet attentat :

1) Cet attentat est lié à de nombreuses luttes de masse du peuple breton luttes qui ont précédé : de nombreuses manifestations ou interventions ont eu lieu les mois et les années précédentes à travers la Bretagne, pour protester contre la réduction du trafic ou la fermeture de certaines lignes SNCF en raison d'un "déficit" qui sert de prétexte à cette fermeture en Bretagne, mais on ne tient pas compte du fait dans la région parisienne alors qu'il est beaucoup plus important (RATP par exemple)

2) cet attentat était accompagné d'une explication politique très claire pour le peuple breton et l'opinion française (à la différence de certains attentats précédents)

Cet attentat ne gêne pas que le gouvernement capitaliste français et sa direction de la SNCF : dès le 7 août, les directions syndicales CGT, CFDT, FO, CFTC, FDC (cadres et maîtrise) de la SNCF élevaient "une vigoureuse protestation contre les attentats et les méthodes de groupuscules subversifs" et demandait "aux autorités de prendre les mesures qui s'imposent" Les directions de ces syndicats ignorent-elles qu'il y a des ouvriers bretons de la SNCF, dont la plupart sont syndiqués, qui sont en même temps sympathisants du FLB ? (plusieurs ont même été arrêtés depuis 1968)

On a pu voir à l'évidence en 1969/après les premières arrestations que les militants FLB qui prennent plus de risques que les dirigeants syndicaux bénéficiaient de la sympathie d'une grande partie des travailleurs bretons. Ceux-ci, même s'ils n'approuvent pas en majorité leurs formes d'action sont nombreux à comprendre et à soutenir leurs revendications pour la décolonisation économique, culturelle et politique de la Bretagne et à participer au soutien financier et politique des détenus.

L'unanimité syndicale pour condamner le FLB, plus rare dans les grèves (CFTC, FO et les cadres ne sont pas toujours alliés avec la CGT et la CFDT) est un bel exemple de collaboration de classes dans leur précipitation à condamner l'attentat, ils ont choisi le camp des Marcellin, Pléven et de tout l'appareil répressif contre le camp de tout le peuple breton. Ce n'est pas la première fois, souvenons-nous des premiers temps de la guerre d'Algérie...

Beaucoup de dirigeants syndicaux méprisent et refusent de prendre en considération les revendications spécifiquement bretonnes : il y a une contradiction avec la défense des intérêts des travailleurs bretons qu'ils prétendent assumer. Jusqu'à quand cela durera-t-il ?

NANTES : les étudiants protestent contre les nouveaux contrôles.

Aux restaurants universitaires, l'administration tente depuis le 1<sup>o</sup> oct. de contingenter l'achat des tickets aux seuls étudiants régulièrement inscrits. Le Comité Unitaire Anti-Contrôle dénonce ces mesures qui visent à interdire désormais l'entrée des R.U. à des maîtres-auxiliaires au chômage et jeunes travailleurs. Il appelle le personnel des R.U. à être solidaire, sachant bien que l'administration laisse se détériorer leurs conditions de travail. Il s'oppose à ce retour à l'"ordre moral" et à la "rentabilisation, premier pas pour une privatisation des R.U.

NANTES-ST HERBLAIN : manifestation contre le Centre Leclerc.

Samedi 7, le Centre Leclerc de la Z.U.P. de Bellevue organisait une fête publicitaire. Des habitants de Bellevue ont distribué un tract où ils demandent - pourquoi les cadys sont tous si grands - pourquoi l'accès aux rayons Alimentation oblige à un gymkana entre les autres rayons - pourquoi les bonbons et autres gadgets sont si complaisamment laissés à portée de main des enfants - avons-nous pensé aux conditions de travail des employés qui subissent à longueur de journée une musique dite "d'ambiance" scientifiquement étudiée pour mettre en condition l'acheteur - trouvez vous normal que nos technocrates aient autorisé l'implantation d'un parking bruyant sous les fenêtres d'une école au mépris de la tranquillité des enfants ? La plupart de ces questions sont aussi à poser pour Escal, Record etc.. - croyez vous vraiment avoir un choix, la "liberté d'acheter"? - croyez vous que plus vous achetez, plus vous faites d'économies ? - pouvez vous échapper au conditionnement que ces magasins vous imposent pour vous inciter à consommer (n'importe quoi)

Les nombreuses forces de police présentes ont procédé à plusieurs vérifications d'identité. Les habitants protestent devant ces mesures arbitraires qui n'ont pour but que de les intimider.

ISSE (44) : satisfaction a été obtenue à la suite du pique nique démonstration du 24 septembre (APL n°9). Jean-Paul Pichot, sa femme et ses 2 jeunes enfants ont pu réintégrer leur maison et quitter la caravane où leur propriétaire les avait réduits.

REZE : précisions sur le statut de la "Maison Radieuse" (suite de la page 2)

1) La "Maison Radieuse" est un immeuble en location coopérative construit en 1955. Accession à la propriété en ... 65 ans. La notion de propriété est pour les sociétaires un problème secondaire (c'est le seul immeuble Le Corbusier selon cette formule - Marseille : accession à la propriété - Firminy : location simple)

2) la Cité Radieuse constitue une véritable coopérative se gérant elle-même, et les sociétaires sont pleinement satisfaits de celle-ci. Exemple: pour un F4, les actions coopératives à acquérir avaient pour valeur 600 000 anciens francs en 1955. Elles valent 1 400 000 aujourd'hui; le loyer d'un F4, remboursement d'emprunt compris et charges comprises dont le chauffage s'élève à 254,90 F., et cette gestion saine avait permis un entretien de l'immeuble satisfaisant et même certaines améliorations.

3) ce système anti-capitaliste devait rapidement disparaître pour M. Chalandon (par exemple, une émission de télévision en 70 avait une séquence sur Rezé, elle a été supprimée, parce qu'elle détruisait la démonstration que Chalandon voulait faire pour la loi qui porte son nom)

4) sous prétexte de quelques difficultés de gestion de sociétés coopératives de la région parisienne, le ministre Chalandon a mis au point une loi supprimant le système de location coopérative (le 16 juillet 71) Elle fait obligation aux sociétaires de choisir entre une formule d'achat ou le retour à la location.

5) le décret d'application de mars 72 aggrave la loi en fixant des conditions et des coefficients uniformes pour toute la France. Le résultat pour Rezé: l'accession à la propriété n'est possible qu'à un prix équivalent à la valeur d'un appartement neuf actuel sur Nantes - En location, les locataires auront à supporter de toute évidence une augmentation non négligeable - la gestion coopérative disparaît, la société étant mise en demeure de fusionner avec une société anonyme d'HLM. Décision définitive en mars 73.

Il y a 295 logements sur 1,206 hectare. Une école maternelle avec 2 classes Une des classes a été supprimée l'an dernier.

La municipalité de REZE (PS/PC/PSU) soutient les sociétaires.

Précisions sur la grève du Bâtiment à Nantes.

Ce que représente une augmentation horaire de 40 centimes.

C'est une revendication minimale : elle aboutit à donner un salaire mensuel de 960 F. à l' O.S.U. pour 40 heures hebdomadaires. Pour qu'il atteigne 1000 F., il faudrait une augmentation de 58 c. l'heure.

L'incroyable intransigeance patronale :

Sur la base de 173 heures mensuelles (base sur laquelle sont payés la plupart des ouvriers du bâtiment), cela fait une augmentation de 69,20 F. par mois. Soit une augmentation de 6920 F. pour une entreprise de 100 ouvriers : cette revendication correspond à peu près à la paye de deux cadres pour une entreprise de 100 ouvriers.

La Chambre patronale n'accepte à la 2° commission mixte que 10 centimes au 1° novembre et 5 c. au 1° janvier. Suite à l'extension inattendue de la grève, elle lâche à la 3° commission paritaire 5 c. de plus au 1° janv.

La quatrième commission paritaire (le 5/10) "n'a pas abouti à un compromis la Chambre Patronale oppose à la demande des 0,40 F. deux augmentations étalées, l'une de 0,10 au 1° novembre, l'autre de 0,10 au 1° décembre" (communiqué UD-FO du 5/10)

sur la ferme décision des grévistes et l'étendue du mouvement.

Devant l'extension de la grève, les patrons en colère sont divisés. Ceux de GRIGNOUK proposent 20 c., DUCASSOU propose 25 c. Les ouvriers de ces entreprises refusent et continuent. Le nombre des grévistes augmente et le mouvement s'étend à la région.

Sur les possibilités de mobilisation dans le bâtiment.

Elles sont très difficiles à cause de la répartition géographique des chantiers et la pluralité des corporations à l'intérieur de chaque chantier (construction, peinture, plâtre, plomberie, verre, terrassement etc....) plusieurs patrons ne faisant travailler parfois que quelques ouvriers sur un seul chantier. Il faut remonter à 1968 et 1955 pour voir une grève d'une telle ampleur.

Sur l'intégration des travailleurs immigrés à la grève.

C'est dans le Bâtiment qu'on trouve le plus de travailleurs immigrés (à Nantes : nord-africains, portugais et yougoslaves) Ils atteignent parfois 80 % des ouvriers. Ils ont cessé le travail dans les chantiers et les meetings rassemblent autant de travailleurs immigrés que de français. Lors d'un meeting à la Mutualité, 2 travailleurs immigrés se sont adressés à leurs camarades grévistes en arabe et en portugais.

Sur la retraite des ouvriers du Bâtiment.

Très peu d'ouvriers du Bâtiment atteignent l'âge de la retraite à 65 ans l'âge moyen de la mortalité étant de 58 ans. D'ailleurs, la caisse de retraite Ouvriers du Bâtiment et Travaux Publics est largement excédentaire. Il y a peu de temps, elle a pu se permettre de payer un voyage en Corse aux peu d'ouvriers en retraite.

Communiqué de l'Union Départementale FORCE OUVRIERE de Loire Atlantique :Troisième semaine de grève dans le Bâtiment à Nantes (mercredi 4)

Après l'entreprise MOISAN-LAURENT-SAVAY, il y a 3 semaines, sur un chantier des usines COIGNET, entreprise en Bâtiment, les travailleurs partaient spontanément en grève. Le motif était simple : par manque de main d'oeuvre qualifiée, la Direction embauchait des ouvriers à 7 F. de l'heure, alors que nombre de salariés en activité dans l'usine, depuis plusieurs années, étaient payés en-dessous de ce tarif.

Cette grève s'élargissait à toute l'entreprise COIGNET, sous la responsabilité des organisations syndicales CGT-F.O. et C.G.T. Un Comité de Grève était constitué, rassemblant travailleurs français et immigrés. Un cahier de revendications était formulé, en particulier une revalorisation des salaires de 0,40 F. uniforme de l'heure. Cette revendication devenait vite populaire, et en quelques jours, des entreprises du Bâtiment comme GROSSIN, ETPO, GRIGNOUX, SOCALTRA, UNITRA, DUCASSOU, RINEAU, MOISAN-LAURENT-SAVAY, LE GUILLOUX etc. rejoignaient la grève totale illimitée des travailleurs de chez COIGNET.

A ce jour, la généralisation de cette grève est effective au niveau de la profession. On peut estimer à environ 80 % les secteurs du Bâtiment touchés par le mouvement. Déjà, plusieurs manifestations et meetings se sont déroulés. Afin d'organiser la grève, un Comité Central de Grève CGT-F.O. / C.G.T. a été constitué, réunissant une assemblée générale journalière. Les décisions de l'intersyndicale CGT-F.O. / C.G.T. sont soumises à cette assemblée de travailleurs en grève.

Il est à noter que dans ce conflit significatif, tant pour le mouvement syndical que pour le patronat et les pouvoirs publics, la C.F.D.T., non représentative dans le Bâtiment, est totalement rejetée de cette grève. Dans une région comme les Pays-de-Loire, ce fait revêt une importance particulière.

Ce qui est en cause, c'est la conception même des rapports sociaux entre employeurs et syndicats ouvriers. Jusqu'à présent, une certaine conception avait amené les négociations à se dérouler au niveau des entreprises. Le résultat en a été un très grand désordre dans les classifications et les salaires d'une même profession. C'est pourquoi les syndicats ouvriers CGT-F.O. et C.G.T. estiment que les négociations de ce type doivent faire place aux négociations avec la Chambre Patronale dans son ensemble. C'est revenir à la formule traditionnelle qui a fait ses preuves de sérieux, que sont les Conventions Collectives. Il semble que par ailleurs, toute une fraction du Patronat revienne à cette conception, ne serait-ce que par les conséquences sur les prix de revient et concentration en marche dans cette profession.

A ce jour, trois commissions paritaires se sont déroulées. Le Patronat a amorcé un premier recul, en proposant 20 centimes appliqués en 2 étapes, le 1<sup>o</sup> novembre et le 1<sup>o</sup> janvier 73. Les Organisations Syndicales défendent le quantum de la revendication de 0,40 F., mais estime qu'un compromis peut être trouvé sur les délais d'application. Ainsi, les syndicats du Bâtiment CGT-F.O. et C.G.T. ont fait une contre-proposition d'application de 0,25 immédiatement et de 0,15 en fin d'année.

Les Unions Départementales CGT-F.O. et C.G.T. ont appelé leurs syndicats confédérés à organiser la solidarité. Les mairies à l'initiative de celle de NANTES ont débloqué des secours. Il est permis de penser que si un compromis n'est pas trouvé dans les plus brefs délais, le mouvement généralisé ne deviendrait général dans le Bâtiment. Il est à noter d'ailleurs, que dans une entreprise de lamétallurgie "GUILLOUARD" les travailleurs ont décidé la grève illimitée. Dans une ville comme Nantes, ce sont des indices que nul ne peut sous-estimer.

# Nous sommes le sous-prolétariat de l'Enseignement

Suppléants éventuels, remplaçants, Maîtres auxiliaires, MI-SE, contractuels, vacataires, auxiliaires de toutes sortes, nous sommes les personnels de l'Education Nationale sans garantie d'emploi. Nous aspirons au havre de la titularisation de plus en plus lointaine, de plus en plus hypothétique. Nous côtoyons les titulaires, ceux que n'angoisse plus la perspective de rentrée, ceux qui savent qu'ils auront un poste (sauf exceptions très rares), ceux qui perçoivent leur mandat à la fin du mois, ceux qui ont conquis des droits pour leur carrière comme pour leurs diverses affectations.

Ainsi dans le même établissement, remplissant les mêmes tâches, sans que rien puisse les distinguer les uns des autres, titulaires et auxiliaires vivent ensemble, les uns avec de solides garanties, les autres voyant leurs maigres garanties s'amenuiser d'année en année, voire disparaître.

Chaque année, au moment de la rentrée, on parle beaucoup des non titulaires. Ensuite le silence. Disons même que parfois, à cause de leurs difficultés ils deviennent quelque peu gênants.

Chaque syndicat a essayé de résoudre le problème de ses auxiliaires.

Au S.N.I. par la loi du 8 mai 1951 garantissant un salaire minimum, permettant la stagianisation au bout de 3 ans, la titularisation à 4 ans pour les remplaçants.

Mais le suppléant éventuel, sans aucune garantie ni de salaire, ni de titularisation, gagnant moins de **1 000 F par an** dans certains départements parce qu'employé moins d'un mois dans l'année existe en nombre dans la plupart des départements.

Au SNES, c'est à coups de plans de résorption qu'on a pu titulariser de nombreux M.A.

Au SNETAA, les non titulaires ont reçu quelques possibilités de se présenter aux diplômes exigés pour enseigner

Au SNAU, au syndicat des Agents, au SNES Sup., des méthodes analogues ou différentes ont été employées.

Mais chaque année la situation s'aggrave. Voyons ce qu'il en est au moment de la rentrée 1972.

\*\*\*

**Comme pour tous les fonctionnaires la titularisation ne peut intervenir que s'il existe un poste vacant, poste rendu vacant par un départ à la retraite, un décès ou poste vacant à la suite d'une création.**

**C'est une règle absolue de la fonction publique.**

Si on regarde la situation fin juin d'un départe-

tement comme le Lot en ce qui concerne les instituteurs on s'aperçoit qu'une fois que chacun a été affecté à un poste il reste encore plusieurs **titulaires** sans postes. Donc aucune stagianisation possible, aucune titularisation. Et ce n'est pas un cas isolé ni exceptionnel.

Le volant d'élasticité né des créations de postes s'amenuise puisque ces créations deviennent rares. Le Ministère exige presque toujours une fermeture pour autoriser une ouverture. Il supprime même des postes dans certains départements.

Jusqu'à la rentrée 71 quelques départements du Nord de la France étaient déficitaires. Cela permettait à de nombreux jeunes de « monter » et d'être titularisés normalement.

A la rentrée 1972 il n'existe plus de départements déficitaires. A la rentrée 72 des milliers de remplaçants et de très nombreux normaliens attendront en vain leur stagianisation.

**Les suppléants éventuels travailleront un an, 2 ou 3 ans avant de devenir instituteurs remplaçants et donc attendront leur titularisation au bout de 5, 6 ou 7 ans.**

Les jeunes bacheliers candidats à un poste d'instituteur seront pris dans une proportion de 1 sur 10 ou même ne seront pas pris.

Allant plus loin encore, et bloquant tout le système, le Ministère a trafiqué, a « magouillé » sur le nombre de postes.

Le chapitre 31-31 du budget permet de payer les instituteurs. Il comporte, depuis 1970 un article 1 et un article 2.

Les postes de l'article 1 sont des postes de titulaires, les postes de l'article 2 ne peuvent être tenus que par des remplaçants.

Prenons un exemple.

Dans l'Oise en 1969 pas de différenciation :

en 70 : 2 923 postes article 1 et 146 article 2.  
en 71 : 2 771 postes article 1 et 307 article 2.  
en 72 : 2 772 postes article 1 et 307 article 2.

Ceci indépendamment du contingent de remplaçants affecté aux suppléances.

En clair, on pouvait en 69, avoir plus de 3 000 titulaires, en 70 : 2 923, en 71 : 2 771, en 72 : 2 772.

Chacun conçoit les économies faites par le gouvernement. S'il n'est pas possible de stagianiser sur ces 307 postes, aucun normalien et aucun remplaçant ne pourra être stagiaire en octobre 72. Ce qui ne s'est **jamais** produit dans l'Oise.

**AU NIVEAU DES INSTITUTEURS, C'EST LA SITUATION LA PLUS GRAVE, DEPUIS 1945.**

Passons maintenant aux professeurs.

Certains M.A. dans de nombreuses académies ont reçu des poulets de ce genre :

**1<sup>re</sup> lettre :**

« Vous avez été recruté pour la durée de l'année scolaire 1971-72 en qualité de M.A.

Je tiens à vous faire savoir dès maintenant que votre situation est particulièrement instable et il n'est pas certain que les conditions de recrutement pour la prochaine année scolaire me permettent de reconduire votre délégation.

Pour tous renseignements sur les possibilités de titularisation, il vous appartient de vous mettre en rapport avec mes services. »

**2<sup>e</sup> lettre :**

« L'examen de votre notice de mouvement fait apparaître que votre enseignement et votre comportement pédagogique n'ont pas, jusqu'à présent, donné entière satisfaction.

Je dois donc vous engager à améliorer nettement votre service au cours du 3<sup>e</sup> trimestre.

Dans le cas contraire, je me verrais, à mon vif regret, dans l'impossibilité de renouveler votre délégation. »

Des chefs d'établissement n'hésitent pas à essayer de faire révoquer des M.A. pour beaucoup de motifs y compris politiques, mais aussi parfois, se vengeant sur des M.A. de ce qu'ils ne peuvent faire à l'égard des titulaires.

A la rentrée 72, la situation pour de nombreux M.A. dans les lycées, les C.E.S. et les C.E.T., risque donc d'être fort grave.

De nombreux M.A., vont attendre une problématique nomination.

Les M.I. - S.E. ne seront pas mieux traités.

Des auxiliaires de bureau, des auxiliaires de cuisine ou d'entretien, des vacataires ou des contractuels dans l'Enseignement supérieur, attendent aussi en vain, une problématique nomination.

Quant à la titularisation, à la garantie de l'emploi, c'est au travers de concours de plus en plus sélectifs, avec des nombres de places offertes en constante diminution, avec les avis plus ou moins bienveillants des chefs hiérarchiques qu'elle apparaît plus comme un mirage que comme une certitude à terme.

Il est vraisemblable que plus de 100 000 travailleurs de l'Education Nationale ont été employés comme non titulaires au cours de l'année 1971-1972.

La F.E.N. et ses syndicats nationaux réclament un recrutement par la voie normale avec une formation professionnelle. Il y a sans doute beaucoup à dire sur les Ecoles Normales, sur les T.P.E.S. et les C.P.R., sur tous les établissements de formation des maîtres.

Ce n'est pas une mince question.

Au moins, dans le cadre d'une scolarité nor-

male, le jeune élève-maître ou élève-professeur a de bonnes chances d'être titularisé. Là aussi, les certitudes s'amenuisent.

Nous sommes d'accord pour exiger ce recrutement par la voie normale s'accompagnant d'une **certitude** de titularisation.

Mais le gouvernement, pour beaucoup de raisons, coût beaucoup plus faible, mobilité de l'emploi, personnel qu'on recrute et qu'on révoque très facilement, personnel qui a des craintes pour son avenir et risque ainsi d'être plus malléable, maintient ce recrutement dit d'appoint qui est très souvent le recrutement principal.

Le diplôme requis est préparé par le jeune maître, la formation professionnelle se fait sur le tas.

Le jeune titularisé tardivement aura une carrière très retardée, une pension de retraite souvent amputée... Le tri policier est facile avec l'élimination sous des prétextes pédagogiques des éléments dits « gauchistes ». Disons même que si quelques élèves pâtissent — quel que soit le travail du jeune maître — de la formation sur le tas, c'est tant mieux. Autant de moins à encombrer les bancs du secondaire ou du supérieur.

Jusqu'en 1972, des portes étaient entrouvertes à tous les degrés. En travaillant beaucoup le jeune suppléant ou auxiliaire pouvait espérer être titularisé.

En 1972, l'aggravation est très nette au niveau des instituteurs (nombre de postes), au niveau des professeurs (parution des statuts particuliers, au niveau de tous les secteurs (pas ou peu de créations budgétaires).

Est-il possible d'accepter que la titularisation ne survienne qu'au bout de 6, 7 ou 8 ans ou même, apparaisse comme totalement impossible ?

**C'est à cette situation que nous sommes confrontés en cette rentrée 72, titulaires entièrement solidaires des auxiliaires.**

Il ne s'agit plus de cas isolés touchant un établissement, un secteur, un département, une région. Il ne s'agit plus de quelques cas ou de quelques dizaines de cas qu'on arrive plus ou moins à résoudre au cours de l'année scolaire.

**La F.E.N. et ses syndicats nationaux (presque tous sont concernés) ne peut accepter la permanence, la pérennisation de l'auxiliarat sous toutes ses formes empêchant que jouent les garanties conquises par les syndicats d'enseignants.**

Quant à nous, à l'Ecole Emancipée, nous prenons clairement position. Recruter un enseignant sans les diplômes requis et sans formation professionnelle est un choix volontaire fait par le gouvernement pour les multiples raisons évoquées ci-dessus.

Il est scandaleux d'imposer à un jeune maître de faire sa classe, d'apprendre son métier et de préparer un concours de recrutement d'un niveau de plus en plus élevé (noter aussi les déplacements de plus de 100 km, pour aller à l'Université).

Nous avons à condamner ce système.

Mais, nous avons aussi à dire clairement, que tout jeune embauché dans ces conditions doit avoir une garantie absolue de titularisation et de titularisation dans les plus brefs délais. Il sera temps y compris après sa titularisation de lui fournir les moyens de lui donner une formation générale et une formation générale aussi satisfaisantes que possible.

Gageons qu'une action lancée sur une telle plate-forme et contraignant le pouvoir à céder conduirait le gouvernement à renoncer de lui-même à l'auxiliariat.

Et que penser des dizaines de milliers de jeunes bacheliers ou licenciés, qui espèrent entrer dans l'enseignement et qui n'y entreront pas.

**Dans l'immédiat notre mot d'ordre sera simple : titularisation pour tous les personnels de l'Education Nationale en fonction au cours de l'année 1971-72.**

**Nous appelons tous les personnels de l'Education Nationale à se réunir dès la rentrée, dans leurs établissements, dans leurs secteurs, dans leurs départements pour mesurer l'ampleur du problème de l'auxiliariat, pour lutter contre tous les licenciements et exiger le réemploi de tous les personnels employés l'an dernier, pour organiser les actions néces-**

**saires à la base, pour prévoir les actions plus générales indispensables et exiger leur déclenchement de leurs directions syndicales.**

**Pour 25 élèves par classe au maximum.**

**Pour les créations de postes indispensables dans les services administratifs et d'entretien.**

**Pas de répartition de la pénurie.**

**Aucun licenciement pour les personnels employés en 1971-1972.**

**Pour la titularisation sans délai de tous les auxiliaires.**

Soutenez notre action.

Abonnez-vous à notre revue.

Titulaires : 25 F. Avec soutien : 30 F - 40 F.

Non-titulaires : 15 F. Avec soutien : 20 F - 25 F.

Etranger et par avion : 35 F.

Paul LACROIX, Vorges, 02000 Laon.

---

Partisans d'un syndicat unique regroupant dans ses sections de base tous les personnels de l'Education Nationale d'une localité ou d'un secteur scolaire (aire de recrutement d'un C.E.S. ou C.E.G.), de l'agent de l'Education Nationale au professeur de Faculté (ce que nous appelons la Fédération d'industrie) nous sommes une tendance organisée en groupes départementaux dans lesquels professeurs, instituteurs, M.A. M.I.S.E., agents de l'éducation nationale, personnels administratifs... travaillent en commun sans la moindre discrimination.

Pour entrer en contact avec nos groupes départementaux écrivez à

**Jo VOLOVITCH**

**B. P. 391**

**75013 PARIS**

---

**L'Ecole Emancipée est une tribune de discussion ouverte à ceux qui approuvent et soutiennent les conceptions fondamentales de notre tendance.**

**Seuls les articles et prises de position signés Ecole Emancipée engagent directement l'ensemble de notre tendance.**

# LES DROITS DES MAITRES AUXILIAIRES

## I. Face au licenciement

Le licenciement (ou la non reprise : terme de l'administration).

• Le syndicat doit faire savoir dès la fin de l'année scolaire si le M.A. syndiqué sera repris ou non l'année suivante.

Le contrat du M.A., délégué rectoral, s'achevant à la fin de l'année scolaire, le Recteur a pouvoir de ne pas reprendre l'auxiliaire.

• Un M.A., ayant enseigné un an minimum, peut faire une demande d'A.E., ce qui lui permettra de connaître les notes administrative et pédagogique avant la fin de l'année scolaire et, le cas échéant, de lutter pour faire relever sa note administrative.

• L'auxiliaire non syndiqué voulant savoir s'il sera repris ou non, peut envoyer au rectorat une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de refus de le reprendre l'administration est tenue de verser outre l'indemnité vacances, une indemnité de perte d'emploi, sous certaines conditions, qu'il soit licencié par mesure pédagogique ou pour toute autre cause.

## II. — L'Indemnité de Perte d'Emploi, l'Aide Publique.

Tout personnel auxiliaire non employé en début d'année (donc en chômage) doit s'inscrire immédiatement au bureau d'Emploi de son domicile.

Il doit préciser sa qualification afin de pouvoir refuser tout emploi qui ne correspond pas à ses fonctions antérieures et à ses aptitudes.

Il faut éviter, avant tout, la déqualification.

Un M.A. sans emploi et sans ressources a droit à :

1. Aide Publique (210 F environ par mois)

+ +

2. Indemnité de Perte d'Emploi sous certaines conditions.

2. L'Indemnité de Perte d'Emploi, en vertu du décret 68-1130 du 16-12-68 [B.O.E.M. n° 15 du 10-4-69] et de la circulaire du 29 septembre 1970 [B.O.E.M. n° 39 du 15-10-70] B.O.E.M. = Bulletin Officiel de l'Education Nationale.

Pour bénéficier de cette indemnité il faut :

A - Au cours des trois mois précédant le licenciement [les périodes d'interruption de service (maladie, etc.) ne sont pas considérées comme périodes de travail].

- avoir effectué au moins 180 h ou 4 semaines ou 22 jours à temps complet,
- être inscrit comme demandeur d'emploi,
- ne pas avoir atteint l'âge limite,

B - Avoir été employé dans un établissement d'enseignement public :

- soit par un engagement à durée indéterminée,
- soit par un engagement comportant une clause de tacite reconduction qui a pris effet sans qu'il y ait eu interruption de service,
- soit par un engagement d'une durée au moins égale à un an.

— L'allocation pour perte d'emploi est payable pendant 365 journées.

— Les agents ayant entre (50 et 65 ans) ont droit à 609 journées d'allocation.

### Calcul de l'Indemnité.

Elle se base sur les trois derniers mois (du travail effectif) précédant le licenciement (ou la non reprise).

Dans le calcul des trois derniers mois doivent être compris, l'indemnité de résidence, l'indemnité de travaux

ou retenues supplémentaires, le supplément familial de traitement, par contre, il n'est pas tenu compte des retenues de la Sécurité Sociale (6,5%) et d'un régime de prévoyance complémentaire (I.R.C.A.M.T.E.C.) (1% environ).

En divisant la somme ainsi obtenue par 90 on a le salaire journalier moyen de référence ou schématisiquement :

$$\text{salaire journalier} = \frac{\text{Total des sommes en 3 mois :} \\ \text{trait. + résidence + H.S., etc.} \\ \text{+ indem. forfaitaire + suppl. familial}}{90}$$

### Allocation journalière à verser par l'Administration :

- environ 40% (35% majoré de 15%) du salaire journalier moyen de référence - pendant les 3 premiers mois.
- 35% net - pendant les 9 autres mois.

NOTA. — Cette allocation journalière est amputée chaque mois de la Sécurité Sociale et de l'IRCANTEC.

Comment obtenir cette allocation pour Perte d'Emploi ?

La demande d'indemnité doit être effectuée auprès du dernier employeur : le chef d'établissement.

Elle doit être assortie d'un imprimé spécial à remplir (à demander à l'établissement) et accompagnée d'une attestation d'inscription comme demandeur d'emploi.

### Le M.A. et l'Abandon de Poste.

Par l'abandon de poste l'agent renonce délibérément aux quelques garanties qui existent et offre le flanc à la sanction sans recours possible.

### Le M.A. et la déqualification.

Tout M.A. qui fait l'objet d'une mesure de déqualification (laquelle est une sanction cachée) : passage de M.A. en Maître d'Internat par exemple, émanant de l'administration et approuvée parfois par les majoritaires du ou des syndicats se doit de la refuser.

### Le M.A. et le Recours Judiciaire.

Il est inexact de dire que le M.A. est licenciable sans préavis ni indemnité.

- Il est possible en cas de licenciement en cours d'année de poursuivre en justice le rectorat pour rupture abusive de contrat (M.A. employé à l'année par délégation rectorale) lorsque le licenciement n'a pas été précédé de la communication du dossier et du droit élémentaire pour le révoqué de présenter après un certain délai de défense (arrêt du Conseil d'Etat 59-311 du 14 février 1959).

Il faut s'assurer le concours d'un avocat.

- L'E.E. invitera le SNES à engager l'action judiciaire toutes les fois que les droits à la défense n'auront pas été respectés.

• Elle prendra en mains, en cas de refus de celui-ci, la défense juridique du révoqué en accord avec lui au cas où tout autre moyen de pression (grève, occupation, etc...) n'aurait pas réussi à faire revenir l'administration sur sa décision.

### Additif.

1) L'ordonnance n° 67.581 du 13 juillet 1967 prévoit une indemnité de licenciement pour l'agent révoqué par mesure autre que disciplinaire et ayant 2 ans d'ancienneté ininterrompue chez le même employeur.

2) Un décret du 22 juin 1972 (pas encore effectif) BOEN (13-7-72) prévoit un préavis et une indemnité de licenciement pour tout agent non fonctionnaire de l'Etat avec les réserves naturellement.